## AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2019

		Les aides gouvernementales					Les aides complémentaires  EDF Autres obligés			<b>Les aides régionales</b> Aides de l'Anah <sup>(3)</sup>	
Travaux réalisés par un Professionnel	TVA	CITE (1)	0% Éco-Prêt	Les Chèques		de Pouce (2)	Pr	ime	Autres obligés  Prime CEE	Habiter Mieux Sérénité (a)	Habiter Mieux Agilité (b)
<b>certifié RGE</b> (Reconnu Garant de l'Environnement) Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE.	IVA	CITE	Taux Zéro	Énergie	Prime Coup			hauffage able"	(Quelle Energie / Engie / Total / Leclerc)	Réservées à un ensemble de travaux de rénovation énergétique	Réservées aux travaux d'urgence
	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers modestes e	et les foyers très modestes
Chauffe-eau Solaire	5,5 %	30 %	•	•	-	-	-	-	•	<b>O</b>	8
Système solaire combiné	5,5 %	30 %	•	•	2 500 €	4 000 €	-	-	•	•	•
Panneaux photovoltaïques	20 %	8	<b>⊗</b>	8	-	-	-	-	8	<b>O</b>	8
Chaudière Gaz à Condensation (Très hautes performances énergétiques ETAS ≥ à 92%)	5,5 %	30 %	•	•	600€	1 200 €	-	-	•	•	•
Chaudière biomasse performante	5,5 %	30 %	•	•	2 500 €	4 000 €	-	-	•	•	•
Poêle à Bois	5,5 %	30 %	•	•	-	-	-	-	•	•	•
Pompe à chaleur Air/Air	20 %	8	8	0	-	-	-	-	•	•	•
Pompe à chaleur Air/Eau	5,5 %	30 %	<b>O</b>	•	2 500 €	4 000 €	1 000€	1 500 €	•	•	•
Pompe à chaleur Eau/Eau	5,5 %	30 %	•	•	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	<b>O</b>	<b>O</b>	•
Pompe à chaleur Hybride	5,5 %	30 %	•	•	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	<b>O</b>	<b>O</b>	-
Chauffe-eau Thermodynamique	5,5 %	30 %	•	•	-	-	-	-	<b>O</b>	<b>O</b>	8
VMC Double flux	20 %	<b>⊗</b>	8	8	-	-	-	-	8	<b>O</b>	8
Frais d'audit énergétique	10 %	30 %	•	8	-	-	-	-	8	(obligatoire pour bénéficier de cette aide)	8
Dépose cuve fioul	5,5 %	50 %	8	8	-	-	-	-	8	8	8

<sup>(1) -</sup> Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) est accessible à tous et permet une prise en charge de 30 % sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion. Il existe également un CITE de 30% sur le montant de la main d'oeuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50 % du CITE pour la dépose d'une cuve à fioul est appliqué au coût de la main d'œuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah.

## (3) - Aides de l'Anah

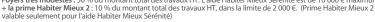
Réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 respecte le barème de l'Anah.

À noter que pour bénéficier de la subvention Habiter Mieux Sérénité, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour vous accompagner le demandeur au long du projet.

(a) Anah Habiter Mieux Sérénité. Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique Foyers modestes : 35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 7 000 € maximum. + La prime Habiter Mieux 2: 10 % du montant total des trayaux HT, dans la limite de 1 600 €. (Prime Habiter Mieux 2 valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)

Foyers très modestes: 50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10 000 € maximum. + la prime Habiter Mieux 2: 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. (Prime Habiter Mieux 2: valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)







Conditions pour les foyers modestes : le plafond des ressources annuelles à ne pas dépasser est fixé à 35 510 € en Île-de-France et 26 923 € dans les autres régions. L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. Le montant attribué s'élève à 4 000 € maximum pour les foyers modestes et 2 500 € pour les autres.



Les différentes aides ne pourront être accordées que si le particulier fait appel à un installateur RGE.

Pour rechercher un professionnel labellisé RGE, ayez le bon réflexe https://www.qualit-enr.org/annuaire

Pour trouver le professionnel proche de votre domicile, une liste d'installateurs est disponible sur https://www.daikin.fr/fr\_fr/trouver-un-installateur.html

Le gouvernement a mis en place le réseau FAIRE, un nouveau service public qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes.

Un conseiller FAIRE est disponible

au 0 808 800 700 Service gratuit



★ LES AIDES GO	DUVERNEMENTALES ET LES DISP	OSITIFS COMPLÉMENTAIRES					
<b>TVA</b> Taux réduit	En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevée depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %. <a href="https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568">https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568</a>						
Crédit d'impôt 2019	Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) est accessible à tous et permet une prise en charge de 30 % sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion. Il existe également un CITE de 30% sur le montant de la main d'œuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50 % du CITE pour la dépose d'une cuve à fioul est appliqué au coût de la main d'œuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah.  https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224						
Éco-Prêt à Taux Zéro	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905						
Le Chèque Énergie	https://www.chequeenergie.gouv.fr						
Prime Coup de Pouce	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020						
Offre EDF "Mon chauffage durable"	https://travaux.edf.fr/financement/prime-energie-d-edf/mon-chauffage-durable ou https://www.prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html						
Prime Engie	https://particuliers.engie.fr/economies-energie/conseils/realiser-des-travaux-d-isolation/le-point-sur-la-prime-eco-energie.html						
Prime Quelle Énergie	https://www.quelleenergie.fr/aides-primes/certificats-economies-energie/prime-energie						
Programme Habiter Mieux de l'Anah	http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/ou http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/						
Aides de l'Anah	Foyers modestes	Foyers très modestes					
Habiter Mieux Sérénité Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique Habiter Mieux Agilité Aide réservée aux travaux d'urgence	<b>35</b> % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité / Agilité est de 7 000 € maximum + <i>La prime Habiter Mieux 2</i> : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)	<b>50 %</b> du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité / Agilité est de 10 000 € maximum. + <i>la prime Habiter Mieux 2</i> :10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)					
Aides et subventions locales	https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-proprietaire/amelioration/aides-locales-a-leco-renovation/						
Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616						
Aides de la Caisse de retraite	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613						
Compte Épargne CO <sub>2</sub>	Une initiative encourageant la lutte contre le réchauffement climatique <a href="https://www.compteco2.com">https://www.compteco2.com</a>						

